

# **Procès-verbal de séance du Conseil Municipal**

## **Mercredi 29 novembre 2023**

### **Séance numéro 05**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf du mois de novembre (29/11/2023) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 17 novembre 2023, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ALARY A. – M. DELPECH M. – M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – M. COUPEAU D. - Mme TREMON S. - M. VAL N. – Mme GASBARRE S. - Mme BOUVIER L. - M. CHASSAGNE B - M. SPERANDIO S.

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mmes VESIN S. – DETRAU – SAVERIO et SESSOLO

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie TREMON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

#### **APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2023.**

Adopté à l'unanimité des votants.

## **1 – Point sur les travaux**

M. MORELLINI, pour la Commission travaux, fait état de l'avancement des travaux de l'extension de la maison de santé.

La coordination correcte des entrepreneurs permet un avancement rapide qui mènerait à une ouverture au printemps.

## **2 – Prime inflation**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par décret du 31 octobre 2023 la collectivité à la possibilité de verser une prime inflation aux agents qui remplissent certaines conditions, à savoir :

- 1 – avoir été nommé ou recruté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- 2 – être toujours employé et rémunéré le 30 juin 2023,
- 3 – avoir perçu une rémunération brute inférieure à 39 000.00 euros annuelle au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus de ce dispositif les agents de droit privé.

M. le Maire rappelle que cette prime n'est pas obligatoire, que l'Etat propose sans se soucier du financement de cette prime.

Qu'afin de pouvoir attribuer cette prime il y a lieu de saisir le Comité Social Territorial, de délibérer en fixant le montant et de prendre un arrêté individuel d'attribution.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que cette prime pouvoir d'achat dont le montant est libre peut-être versée en plusieurs fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de différer la décision à la prochaine réunion en raison de l'absence de certains conseillers municipaux.

## **3 – Fêtes de fin d'année**

### **- Repas des aînés**

Compte tenu de l'essoufflement de l'ancienne festivité (goûter, loto et belotte), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré souhaite qu'un repas spectacle gratuit soit mis en place pour les aînés âgés de 70 ans et plus. Le prix pour les accompagnants sera de 25.00 euros.

Le prix du repas payé au traiteur Jean Amiot d'Auvillar serait de 17.00 euros auxquels il convient d'ajouter la Coque des Rois et l'apéritif.

Le service sera assuré par les Conseillers Municipaux.

Mme GASBARRE pour la Commission événementielle propose la prestation d'un chanteur – animateur, Jérôme CHAUMET pour un montant de 500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entériner le principe du repas spectacle et en fixe la date au dimanche 07 janvier à 12h00.

### **- Tournée des Coques pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer**

Le bureau d'Aide Sociale a décidé de la distribution d'une Coque des Rois, d'un ballotin de chocolat et d'une bouteille de Grain d'Amour. Cette distribution se fera le samedi 06 janvier. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **- Vœux aux Élus, Présidents d'Associations et Employés**

Cette manifestation aura lieu le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00, salle des Templiers.

L'apéritif dinatoire sera préparé par le personnel de la cantine.

### **- Vœux de la Municipalité à la population**

M. le Maire propose que la date du 21 janvier soit retenue pour ces vœux.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une proposition chiffrée soit demandée à l'épicerie de Dunes Cocci Market.

M. le Maire se chargera de la demande.

#### **4 – Loi d'accélération et de développement des énergies renouvelables (éolien, moulins à eau, photovoltaïque)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat demande que soit cartographié au niveau de la commune des zones où pourront être implantées ces nouvelles énergies.

M. le Maire précise que ces implantations relèvent d'un permis d'Etat et que la commune ne peut donner qu'un avis consultatif.

Afin de ne pas pénaliser les propriétaires fonciers de la commune le Conseil Municipal ne se prononce pas sur cette cartographie, laissant à chacun sa liberté.

#### **5 – Dépigeonnage**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est fréquemment interpellé par les habitants du village sur le problème de la surpopulation de pigeons causant de nombreux dégâts sur les toitures des bâtiments.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que le piégeur qui intervenait sur le toit de la Mairie a cessé son activité pour cause de maladie.

M. le Maire précise que l'entreprise « Dove Buster » qui avait procédé à une battue nocturne propose un nouveau devis soit 1440.00 TTC pour deux heures d'intervention.

Cette solution très onéreuse n'est pas efficace sur le long terme.

M. le Maire propose de demander à M. le Préfet si une convention peut être passée avec la société de chasse afin de détruire ces volatiles au fusil ou à la carabine à air comprimé.

#### **6 – Marquage au sol**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à plusieurs demandes notamment des commerçants, il y a lieu de retracer les emplacements de parking réservés.

Ces emplacements, initialement tracés à la peinture pourraient être refait avec une résine plus onéreuse mais qui présente l'avantage d'être antidérapante et surtout de résister dans le temps.

Un devis de l'entreprise « Loupias » d'un montant de 3619.00 euros TTC comprenant le traçage devant le bar, la pizzeria, La Poste, la boulangerie, l'épicerie Cocci Market, le parking de la caserne des Pompiers, le marquage de différents zébras ainsi que les pointes de ralentisseurs sur l'avenue des Pyrénées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander un second devis à une entreprise concurrente.

## **7 – Bail de l'infirmière Azalée**

M. le Maire rappelle que l'association Azalée est une association regroupant des infirmières qui œuvrent en collaboration avec les médecins dans le traitement de pathologies lourdes et le traitement des addictions.

L'infirmière Azalée était jusqu'à présent hébergée dans le local de l'ancienne dentiste moyennant un loyer dérisoire de 100.00 euros par mois.

Les nouvelles dispositions de la CPAM envisagent de ne plus prendre en charge ces loyers.

Le bail actuel arrivant à terme le 31/12/2023, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le devenir de la pérennisation des services apportés par cette infirmière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose qu'une réflexion en collaboration avec les médecins utilisant ce service soit mise en place.

## **8 – Mouvement de personnel / Création d'emplois**

- **Secrétariat / comptabilité** : DEL\_044\_2023

M. le Maire précise au Conseil Municipal que le contrat de Mme Mélanie ÉVIEUX, Secrétaire de Mairie, s'achève au 10/03/2024.

M. le Maire propose que Mme ÉVIEUX soit stagiairisée sur la base de 30 heures par semaine à la demande de l'intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire précise également qu'il y a lieu de procéder à une création de poste par délibération concernant cet emploi.

- **Secrétariat / accueil** : DEL\_045\_2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Émilie FABRE termine son contrat le 29/02/2024.

M. le Maire précise que Mme FABRE pourrait être embauchée en qualité de stagiaire sur un emploi d'agent administratif à 35 heures par semaine.

M. le Maire précise que Mme FABRE pourrait éventuellement effectuer des remplacements à la cantine, à la garderie ainsi qu'à la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de stagiairiser Mme FABRE sur un emploi d'agent administratif à 35 heures par semaines.

- **Démission de Mme Corinne THEILLOUT** : DEL\_046\_2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Corine THEILLOUT a donné sa démission au 31/12/2023.

Mme THEILLOUT occupait un poste d'agent technique en charge de la bibliothèque, de la cantine et de la garderie.

Un emploi aidé va être créé pour pallier à ce départ.

- **Changement d'affectation**

M. Sébastien BOURTHOUMIEU souhaiterait s'occuper des enfants et travailler à l'école.

M. le Maire propose qu'une réunion de la Commission du Personnel étudie cette demande.

- **Départ à la retraite de M. Serge SOULET**

M. Serge SOULET qui occupait un poste au service technique fera valoir ses droits à la retraite le 29/02/2024 et qu'à ce titre il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Deux postes vont ainsi être créés (DEL\_043\_2023).

Une mise à jour des effectifs vient également d'être effectuée (DEL\_042\_2023).

La Commission Personnel étudiera les candidatures et les proposera au Conseil Municipal.

## **9 – Questions diverses**

- **Demande achat terrain**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GLENADEL Sandrine, propriétaire au lotissement les près d'Occitanie souhaiterait acquérir la partie enherbée entre la route et le muret limitant sa parcelle (ZH 052).

M. le Maire précise que cet espace vert fait partie du pourcentage d'espaces réservés à de la végétation imposé lors de l'aménagement du lotissement.

M. le Maire précise que des demandes similaires ont déjà été faites par le passé et que le Conseil Municipal s'était prononcé défavorablement afin de ne pas créer de précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre la vente de cette parcelle pour les raisons citées ci-dessus.

- **Bail laboratoire Cocci Market**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du loyer du laboratoire de charcuterie, propriété de la Mairie.

Ce loyer pourrait être fixé à 100.00 euros mensuel. Compte tenu de la remise en état de ce local, M. le Maire propose qu'un différé de six mois soit consenti aux nouveaux locataires, soit un loyer effectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

- **Avenant en moins-value** : DEL\_041\_2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de l'extension de la maison de santé étant inférieur au prévisionnel il y a lieu de prendre une délibération concernant les moins-values sur les honoraires de maîtrise d'œuvre soit 9.50 % du marché. Ces honoraires passeraient de 35 853.00 euros HT à 21 858.15 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant en moins-value et charge M. le Maire de prendre la délibération adéquate.

- **Salle des Templiers**

Mme BOUVIER souhaiterait qu'une étude soit faite concernant la salle des Templiers sur la possibilité d'isolation, de chauffage et la possibilité de rabaisser le plafond. Une restauration de l'électricité serait également nécessaire.

M. le Maire précise qu'un programme a été ouvert en 2022 et qu'un montant de 44 252.00 euros a été provisionné pour cette salle.

Une étude sur la possibilité de rabaisser le plafond d'une façon harmonieuse pourrait être demandée au cabinet Christophe BOISSEAU.

- **Problème eau potable**

Suite à la pollution qu'a subi le réseau d'eau potable, M. VAL, Président du Syndicat de Distribution d'Eau potable se félicite de la réactivité du personnel du syndicat, assisté des employés municipaux et des infirmières.

En effet, dans l'heure qui a suivi la connaissance de cet aléa, l'information était donnée et quelque temps après, la distribution d'eau en bouteille a commencé et ce jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre.

- **Subvention école**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière de la part des institutrices afin d'emmener 33 élèves en classe de découverte à PORTÉ-PUYMORENS (Site agréé par le Département).

M. le Maire précise que le Conseil Départemental intervient lorsque le site est agréé à hauteur de 24.00 euros par enfant et par nuitée à condition que la Commune intervienne à parité soit 24 x 4 x 33 égal 31 68.00 euros.

Ce financement s'établira comme suit :

- Coût total : 11 000.00 euros,
- Subvention Département : 3168.00 euros,
- Subvention Commune : 3168.00 euros,
- A charge des parents : 100.00 euros par enfant soit 3300.00 euros,
- L'Association des Parents d'Elèves le solde soit : 1364.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire d'un montant de 3168.00 euros.

- **Distributeur de pain**

M. POUTRAIN demande s'il est possible de mettre une pancarte afin de préciser la situation du distributeur de pain.

M. le Maire propose qu'une demande de devis soit demandé auprès de divers fournisseurs.

- **Eclairage public**

Certains Conseillers Municipaux s'inquiètent de l'éclairage défaillant dans le secteur de la Promenade des Remparts et des salles Pôle Sud-Ouest.

M. le Maire précise qu'une panne « furtive » est à l'origine de ce désagrément, la société ESBTP Réseaux doit intervenir afin de localiser et réparer cette panne.

**FIN DE SÉANCE**